



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Réunion régionale des experts nationaux sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (réunion en ligne)

REMPEC/WG.49/3/2
Date : 27 janvier 2021

Malte, 10 mars 2021

Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé: Ce document fournit de brèves informations sur les mesures à prendre par les participants à réunion, ainsi que sur le projet d'emploi du temps. Cet emploi du temps, préparé par le Secrétariat, doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion si jugé nécessaire.

Actions à prendre : Tel qu'indiqué sous chaque point de l'ordre du jour.

Documents de référence: REMPEC/WG.49/3/1, REMPEC/WG.49/5 et REMPEC/WG.49/7

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'emploi du temps

1 Pour aider la réunion dans son travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes au projet d'ordre du jour de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

2 La réunion s'ouvrira le mercredi 10 mars 2021 à 09h00 et devrait être clôturée à 17h00.

Point 2 de l'ordre du jour Organisation des travaux

2.1 Règlement intérieur

3 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la convention pour la protection la Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique mutatis mutandis aux délibérations de cette réunion.

2.2 Election du bureau

Les participants à la réunion seront invités à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 Langue de travail

4 Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors des travaux. Les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

Point 3 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour**

5 L'ordre du jour, tel que propose dans le document REMPEC/WG.49/3/1 et annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la réunion pour adoption. Les participants à la réunion seront également invités à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé dans l'annexe du présent document.

Point 4 de l'ordre du jour **Méthodologie et processus de consultation**

6 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat de la réunion présentera le document REMPEC/WG.49/INF.3, présentant un aperçu de l'analyse comparative entre les stratégies et plans d'actions pertinents, les Plans d'Action Nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie Régional pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021).

7 Le Secrétariat de la réunion présentera ensuite les résultats des enquêtes en ligne réalisées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les membres du groupe de réflexion composé de représentants de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), le PNUE/PAM, l'Union européenne, le REMPEC et l'IEPCA, présentées dans le document REMPEC/WG.49/INF.4.

Point 5 de l'ordre du jour **Projet de Stratégie**

8 Le Secrétariat de la réunion présentera le deuxième projet sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) reproduit dans REMPEC/WG.49/5.

9 **La réunion sera invitée** à examiner et commenter les conclusions et recommandations proposées sur le Projet de Stratégie Méditerranéenne (2022-2031) proposées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.49/7.

Point 6 de l'ordre du jour **Projet d'Action Plan**

10 Le Secrétariat de la réunion présentera le projet de Plan d'Action de la Stratégie Méditerranéenne (2022-2031) reproduit en appendice du document REMPEC/WG.49/5, ainsi que le document REMPEC/WG.49/INF.5 présentant les liens entre le projet de Stratégie Méditerranéenne et son Plan d'Action et d'autres buts et objectifs régionaux et internationaux.

11 **La réunion sera invitée** à examiner et commenter les conclusions et recommandations proposées sur le Plan d'Action du Projet de Stratégie Méditerranéenne (2022-2031), proposés par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.49/7.

Point 7 de l'ordre du jour **Conclusions et recommandations**

12 **La réunion sera invitée** à examiner et commenter les conclusions et recommandations, telles que modifiées par la réunion, qui seront reproduites dans le document REMPEC/WG.49/WP.1.

Point 8 de l'ordre du jour **Clôture de la Réunion**

13 La réunion sera clôturée par son Président le mercredi 10 mars 2021 à 17h00.

Annexe-Projet d'emploi du temps

Mercredi, 10 mars 2021		
08:30 – 09:00	<i>Enregistrement des participants</i>	
09:00 – 09:30	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
09:30 – 09:45	Point 2 de l'ordre du jour	Organisation des travaux
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
09:45 – 10:15	Point 4 de l'ordre du jour	Méthodologie et processus de consultation
10:15 – 10:30	<i>Rupture</i>	
10:30 – 12:00	Point 5 de l'ordre du jour	Projet de Stratégie
12:00 – 13:30	<i>Déjeuner</i>	
13:30 – 15:00	Point 6 de l'ordre du jour	Projet d'Action Plan
15:00 – 16:00	<i>Rupture</i>	
16:00 – 16:30	Point 7 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
16:30 – 17:00	Point 8 de l'ordre du jour	Clôture de la Réunion